

## DELIBERATION CAC003-2023

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;

Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 15 décembre 2022 ;

Vu la délibération n° CA003-2020 en date du 17 février 2020 relatif à l'élection du Président de l'Université d'Angers ;

**Vu les convocations envoyées aux membres du Conseil académique le 29 juin 2023**

**Objet de la délibération : Procès-verbal du Conseil académique du 24 janvier 2023**

**Le Conseil académique réuni le 04 juillet 2023 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :**

Le procès-verbal du Conseil académique du 24 janvier 2023 est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 43 voix pour.

Fait à Angers, en format électronique.

**Christian ROBLEDO**

*Président de l'Université d'Angers*

Signé le 19 juillet 2023

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Affiché et mis en ligne le : 20/07/2023**

Ua

# PROCÈS-VERBAL

Conseil académique plénier  
24 janvier 2023

*Soumis au vote du Conseil académique*

UA

Ua

U/A

UA

Le Conseil académique de l'Université a été réuni dans la Salle du Conseil de la Présidence à 14h32 sous la présidence de Monsieur ROBLÉDO.

ROBLÉDO Christian Président de l'université	Présent
MALLET Sabine Vice-présidente Formation et Vie Universitaire	Présente
SIMONEAU Philippe Vice-président recherche	Présent
ALLAIN Magali	Présente
ALLAIN Philippe	Présent
AUBOURG Sébastien	Absent
AUBRY Margot	Présente
BARBE Valérie	Présente
BARICHARD Vincent	Excusée, a donné procuration à Madame JUSSIEN
BATY Benoît	Excusé
BEHUET Corentin	Présent
BERTIN-ROCHE Pascale	Excusée, a donné procuration à Monsieur ROBLÉDO
BLANCHARD Philippe	Présent
BOISSON Didier	Présent
BOUIS Sylvie	Présente
BRÉARD Dimitri	Excusé, a donné procuration à Madame ALLAIN
BRIAND—BOUCHER Benjamin	Absent
BREON Lucie	Excusée
CAMUS Sandra	Excusée, a donné procuration à Monsieur ROBLEDO
CANEVET David	Absent
CARIOU Noah	Absent
CARIOU-MONIN Donatien	Absent
CHEN Jaspe	Excusée, a donné procuration à Monsieur MASLET
CHUREAU Véronique	Présente
CLERE Nicolas	Présent
COADOU Franck	Excusé, a donné à procuration à Madame BOUIS
COEFFE Vincent	Excusé, a donné procuration à Monsieur CLERE
CONTE Sabrina	Présente
DAUCÉ Bruno	Excusé
DECTOR Sananda	Absent
DELALEU Frédéric	Absent
DENECHERE Yves	Excusé, a donné procuration à Monsieur BOISSON
DUPARC Caroline	Excusée, a donné procuration à Monsieur ALLAIN
EL BICHR M'Barka	Présente

EVEILLARD Matthieu	Excusé, a donné procuration à Madame MALLET
FOUCHER Fabrice	Absent
GARNIER Maxence	Absente
GRATTON Emmanuel	Absent
GRIMAUTL Virginie	Excusée, a donné procuration à Madame TRAVIER
HAMARD Ronan	Absent
HELESBEUX Jean-Jacques	Excusé, a donné procuration à Madame MALLET
HOUEDJI Espoir	Absent
HOUSSEINI ALI Azim	Excusé
HOWA Hélène	Excusée, a donné procuration à Monsieur BLANCHARD
JUSSIEN Christelle	Présente
KERBELLEC Yann	Excusé, a donné procuration à Madame AUBRY
LAGARCE Frédéric	Absent
LAHEURTE Cyrille	Absent
LAMBERT-WIBER Sophie	Excusée, a donné procuration à Madame LE NAN
LANDÈS Claudine	Présente
LANOE Marion	Absente
LE NAN Frédérique	Présente
LIBOUBAN Hélène	Présente
LONG Martine	Excusée, a donné procuration à Madame LE NAN
MALLEGOL Patricia	Excusée, a donné procuration à Madame LANDÈS
MANN Etienne	Excusé, a donné procuration à Madame PANTIN-SOHIER
MARCHAIS Véronique	Présente
MARTINEZ Carmen	Absente
MASLET Adrien	Présent
MATHIEU Elisabeth	Excusée, a donné procuration à Monsieur SIMONEAU
MOJTAHID Meryem	Présente
MOREL-BROCHET Annabelle	Présente
NEBBULA Constance	Absente
PANTIN-SOHIER Gaëlle	Présente
PELOILLE Manuelle	Excusée, a donné procuration à Monsieur SIMONEAU
PELTIER Didier	Excusé, a donné procuration à Madame MOJTAHID
PERCHEPIED Laure	Excusée, a donné procuration à Madame LIBOUBAN
PITON Mélanie	Absente
POINT Laëtitia	Absente
PRUNIER Delphine	Excusée

ROUGER Manuel	Absent
ROUSSEAU Audrey	Excusée, a donné procuration à Madame LIBOUBAN
ROY Pierre-Marie	Présent
RULENCE David	Excusé, a donné procuration à Madame BARBE
TAXIL Bérangère	Absente
TRAVIER Sandrine	Présente
VAUDEL Gwenaëlle	Excusée
VIGNON-BARRAULT Aline	Absente
YVARD Jean-Michel	Excusé

**Membre invitée à titre consultatif :**

BOUQUET Didier, Directeur général des services

DELABAERE Éric, Vice-président Politique ressources humaines et Dialogue social

PASSIRANI Catherine, Vice-présidente International et égalité

**Membres invités par le Président :**

PIERRE Éric, Directeur de la Faculté des lettres, langues et sciences humaines

**Secrétariat de séance :**

Cellule institutionnelle - DAGJI

**Ordre du jour :**

<b>1. Informations .....</b>	<b>1</b>
1.1 Arrêtés d'interdiction d'accès aux locaux .....	1
<b>2. Ressources Humaines.....</b>	<b>1</b>
2.1 Rapport d'auto-évaluation HRS4R – Stratégie européenne de ressources humaines pour les chercheurs – Information .....	1
<b>3. Affaires générales et statutaires.....</b>	<b>5</b>
3.1 Élections à la section disciplinaire des usagers – Collège des usagers – élection ...	5
<b>ANNEXE : diaporama de la séance du 24 janvier 2023 .....</b>	<b>7</b>

Monsieur ROBLÉDO ouvre la séance du Conseil académique en formation plénière à 14h32 en Salle du Conseil de la Présidence.

A l'ouverture de la séance du 24 janvier 2023, 51 membres sont présents ou représentés (78 membres en exercice, 25 membres présents et 26 procurations).

## **1. Informations**

### **1.1 Arrêtés d'interdiction d'accès aux locaux**

Monsieur ROBLÉDO présente ce point (*cf. diaporama de séance en annexe*). L'Université a été informée des agissements inappropriés et insistants (accusation d'harcèlement) d'un étudiant à l'encontre d'étudiantes de sa promotion et de professeures de son cursus. Un signalement au procureur a alors été fait et des arrêtés d'interdiction d'accès aux locaux à la bibliothèque universitaire de Saint-Serge et à la Faculté de santé ont été associés à cette démarche. Monsieur ROBLÉDO précise que ce n'est pas un étudiant de la faculté mais un étudiant qui suit des cours dans ces locaux, et il lui est interdit d'y accéder.

## **2. Ressources Humaines**

### **2.1 Rapport d'auto-évaluation HRS4R – Stratégie européenne de ressources humaines pour les chercheurs – Information**

Monsieur ROBLÉDO indique qu'il y a aujourd'hui la nécessité de faire un point d'étape sur la stratégie HRS4R suite à la labellisation. Il donne la parole à Monsieur DELABAERE afin qu'il présente ce point.

Monsieur DELABAERE rappelle que la stratégie HRS4R est un objectif de l'Europe pour réaliser l'Espace Européen de la recherche et renforcer l'attractivité des établissements de recherche. Le texte fondamental est la Charte européenne du chercheur et du Code de conduite pour le recrutement des chercheurs, datée de 2005, qui a été signée par l'Université d'Angers en 2007. Il s'agit de mettre en place une recherche constante de qualité à travers l'amélioration des pratiques des organismes et établissements en matière de recrutement et de cadre d'exercice des chercheurs et l'harmonisation de la philosophie et des pratiques à l'échelle de l'Europe. Le dossier de labellisation HRS4R a été construit en 2019. Le label a été acquis officiellement le 4 décembre 2020 pour une durée de cinq ans. Au-delà de 2025, l'évaluation de la réalisation par l'université de ses objectifs est faite tous les trois ans. Lors de la première labellisation, la période est de cinq ans, avec une évaluation interne à deux ans. L'évaluation interne permet un échange sans conséquences avec la Commission Européenne et ne remet pas en cause la labellisation. Elle sert simplement à la Commission pour donner des indications et des conseils sur le lancement du projet. L'Université d'Angers devait faire remonter l'évaluation interne au 4 décembre 2022, ce qui a été fait, et les rapporteurs doivent maintenant en prendre connaissance. Il reste maintenant trois ans à l'Université d'Angers pour continuer d'améliorer ses pratiques.

Le dossier comprend un ensemble de données techniques (composition du COPIL et groupe action, fonctionnement institutionnel de l'université, données statistiques), l'analyse des forces et faiblesses de l'Université d'Angers, des fichiers (plan d'action, document de travail OTM-R (Recrutement Ouvert, Transparent, au Mérite)) et des questions sur la stratégie de l'université et la réalisation des actions depuis la labellisation. En termes de forces et de faiblesses, l'Université d'Angers n'a pas modifié les textes produits pour l'évaluation initiale.

Les forces sont identiques et les faiblesses sont en cours de traitement. Le dossier présenté met l'accent sur ce qui a été fait ou amélioré depuis deux ans.

En termes d'éthique, le dossier évoque la nomination d'un déontologue (action 14), l'information et la formation déontologique à la relation au monde de l'entreprise (action 13), la nomination d'un référent égalité et les actions lancées sur les questions d'égalité (genre, handicap, rémunération) montées en lien avec le Plan Action Egalité. En termes de recrutement, la communication des postes sur Euraxess atteint 100 % des enseignants-chercheurs (action 5) et l'information et la formation des présidents de COS est en place (action 6). Par ailleurs, le statut du post-doc a été traité règlementairement (action 8). En termes de conditions de travail, il est à noter un effort substantiel sur les rémunérations (action 3) et un travail sur l'accueil et le suivi des néo-recrutés (budget d'installation, entretiens initiaux et de suivi) (action 33). Les dispositifs éthiques ont un impact sur les conditions de travail qu'elles contribuent à améliorer. En termes de formation et de développement, Monsieur DELABAERE évoque l'amélioration de l'accès aux formations pour les enseignants-chercheurs (action 29) et la mise en place de formations aux responsabilités (action 23 et 24), en particulier pour les managers dans les laboratoires de recherche.

Monsieur DELABAERE aborde ensuite la partie qui concerne les questions stratégiques en débutant par les priorités. Il faut savoir que les priorités de l'Université d'Angers n'ont pas changé. La qualité du recrutement reste l'axe central et implique de nombreux autres points comme la formation au recrutement, l'amélioration des conditions de travail, etc. Certains dispositifs légaux mettant l'accent sur le genre ou les rémunérations ont amené à modifier l'ordre de traitement de certaines actions. Par ailleurs, certains éléments contextuels ont changé et modifié la stratégie de l'Université d'Angers.

La Commission Européenne demande si certains éléments contextuels ont changé et modifié la stratégie de l'Université d'Angers. Il faut savoir que le cadre législatif français a amené à des adaptations. Monsieur DELABAERE mentionne notamment le vote de la Loi de Programmation de la Recherche (LPR) en 2020 et les décrets d'application en découlant publiés après la labellisation. Les décrets d'application de la LPR et de la Loi de Transformation de la Fonction Publique ont dicté le tempo pour la mise en place de certaines actions. En outre, le covid a, comme partout, perturbé le fonctionnement de l'Université d'Angers et la mise en place du label HRS4R. Dans son fonctionnement, la séparation COPIL-groupe action n'a pas été jugée opérante. Les deux groupes participent donc aux mêmes réunions, se nourrissant des remarques et analyses partagées.

La Commission Européenne voulait aussi savoir si des décisions stratégiques en cours pouvaient influencer sur le plan d'action. Il a été répondu que l'intégration de la Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE) et du développement durable se diffuse dans l'ensemble des actions de l'Université d'Angers, et donc au sein de la stratégie HRS4R. L'intégration au réseau UE-Green aura un impact sur les actions menées puisqu'au-delà de l'intégration du développement durable au cœur des stratégies universitaires, l'objectif est de réfléchir à un nouveau modèle d'université. Monsieur DELABAERE précise, à ce sujet, que deux universités dont l'Université d'Angers sur les neuf de l'Alliance EU-Green, possèdent le label HSR4R et les sept autres universités se montrent fortement intéressées pour l'obtenir car il s'agira sans doute d'un prérequis dans les années à venir pour pouvoir émarger à certains financements européens. L'Université d'Angers est en outre signataire



de l'Agreement on reforming research assesment qui peut potentiellement modifier le rapport à l'évaluation scientifique.

Monsieur SIMONEAU explique que ce mouvement s'est mis en place et a pris de plus en plus de dynamique à l'échelle européenne sur les modes d'évaluation de la recherche, avec le souhait de passer d'une évaluation basée sur des indicateurs quantitatifs à une évaluation plus qualitative de la recherche, à travers un certain nombre d'engagements que doivent prendre les signataires. Monsieur SIMONEAU précise que le HCERES ou le CNRS sont par exemple signataires. Il sera par exemple complètement proscrit de baser son évaluation d'unité de recherche en rapport aux classements internationaux. Il reste maintenant à mettre en place une méthodologie pour avoir une évaluation qualitative qui veuille dire quelque chose. Monsieur SIMONEAU espère que des modèles d'évaluation plus qualitatifs et moins quantitatifs verront le jour prochainement. Il invite aussi les membres du CAc à partager leurs idées pour mettre en place un cadre d'évaluation qualitatif de la recherche.

Monsieur DELABAERE indique que la ComUE Angers-Le Mans implique un nouveau niveau de pilotage qui intègre des compétences comme l'éthique-recherche ou la transition énergétique. En termes de préparation de l'évaluation interne, aucun dispositif spécifique n'a été mis en place. L'évaluation interne est considérée comme un point d'avancement dans la réalisation du plan. Un travail régulier a été effectué, piloté et validé par des réunions copils-groupe action et la communauté universitaire est mobilisée par des consultations, informations et votes des instances élues et représentatives (CA et CT). Une pré-version de cette évaluation interne a effectivement été présentée en CT et CA au printemps dernier, et la synthèse du dossier d'évaluation sera faite en CA dans quelques jours à l'instar de ce qui est présenté aujourd'hui en CAc. Concernant la participation du milieu de la recherche au processus de mise en œuvre, il s'agit de mettre en place les actions qui ont été coconstruites et validées pour la labellisation. De fait, le lancement des actions décidées relève d'un travail technique effectué par les services centraux de l'Université d'Angers (DRH, DRIED, DI) et des vice-présidents impliqués dans le projet (recherche, ressources humaines, relations internationales, égalité). Une information est par ailleurs réalisée par les outils de communication de l'Université d'Angers. En bas de la page web de l'Université, à la suite des actualités, l'accès au plan d'action du HRS4R est ainsi bien identifié.

Comme annoncé lors de la labellisation, le suivi et la réalisation sont effectués par un COPIL et un groupe action. Les actions ont été regroupées en 7 ensembles placés chacun sous la responsabilité d'un vice-président et d'une direction de l'Université d'Angers. Chaque direction a ensuite organisé en interne la réalisation technique des actions et a désigné un référent travaillant avec le chargé de mission.

La Commission Européenne souhaitait savoir si les politiques organisationnelles étaient harmonisées avec la stratégie HRS4R. Il faut savoir que l'harmonisation politique organisationnelle avec le HRS4R est automatique, puisque les actions touchent directement au fonctionnement de l'établissement. Dans le cadre d'UE-Green, l'Université d'Angers, qui est l'une des deux universités labellisées avec l'Université de Wroclaw, partagera son expérience avec les autres membres du réseau ayant pour objectif d'obtenir le label. Par ailleurs, l'Université d'Angers a pioché dans les actions en réserve (action 36) qui seront mises en œuvre dans les mêmes conditions que les autres. Les implications de la RSE et du développement durable devraient amener à des actions nouvelles dans les années à

3

venir, qui seront là encore suivies dans le cadre fixé (COPIL + groupe action). Le COPIL-groupe action surveille le timing et l'adapte. Une réunion de recadrage a eu lieu pour redéfinir un timing rendu obsolète par le retard pris dans la validation du dossier en raison de la crise sanitaire. La DRH et la DRIED ont mis en place des fiches action permettant un suivi fin des réalisations. Concernant la mesure des progrès réalisés, un cahier de preuves a été mis en place. À partir des informations, des indicateurs seront bâtis en fonction des lignes définies lors du dépôt de dossier. Un certain nombre d'évaluations seront à construire au cas où les hypothèses émises ne seraient finalement pas réalistes et/ou opérationnelles.

Enfin, la Commission Européenne souhaite savoir comment l'Université d'Angers va préparer l'évaluation externe à l'horizon 2025. Monsieur DELABAERE informe que des ateliers de réflexion devront pour cela être mis en place. Des questions devront émerger telles que les réussites de la stratégie HRS4R et les points qui n'ont pas fonctionné. Il sera aussi question de modifier l'approche pour les actions n'ayant pas atteint leur objectif et d'introduire de nouvelles actions sur les thèmes en cours ou sur des thèmes émergents. Le COPIL jugera le moment venu si un travail d'enquête est approprié pour réaliser ces objectifs.

Monsieur ROBLÉDO estime qu'il était important de balayer en CAC les différents sujets qui concernent la stratégie HRS4R.

Monsieur SIMONEAU aimerait savoir si les doctorants sont aussi dans le périmètre des recrutements.

Monsieur DELABAERE confirme.

Monsieur SIMONEAU indique qu'il est en effet important d'avoir des modes de recrutement de doctorants qui soient transparents et équitables.

Monsieur DELABAERE signale qu'une publicité des contrats doctoraux est effectuée au travers des écoles doctorales, voire au sein de divers réseaux. Des actions sont aussi effectives dans le cadre du label HRS4R sur l'accompagnement des doctorants.

Madame LANDÈS a une question sur le suivi des actions et la préparation de l'évaluation externe. Elle aimerait savoir si les ateliers de réflexion seront identiques aux groupes actions ou si ces derniers seront élargis.

Monsieur DELABAERE répond que l'Université d'Angers n'est pas encore allée au bout de la réflexion puisque le travail effectif pour l'évaluation externe aura lieu en 2024 et 2025. Le COPIL-groupe action a simplement rappelé que des ateliers avaient été mis en place au sein des composantes en 2019, étant donné que le but était d'agréger le plus possible la communauté universitaire. Les groupes-actions sont encore sous un format restreint et l'idée est de reprendre le même type de format qu'en 2019, avec mise en place d'ateliers représentatifs de l'ensemble de la communauté universitaire de façon à mieux asseoir l'évaluation et définir les actions à améliorer ou à mettre en place entre 2025 et 2028.

Monsieur ROBLÉDO précise que ce dispositif se rapproche beaucoup d'un dispositif qualité avec le risque de tomber dans un système un peu trop procédural. La ligne de l'Université d'Angers est d'essayer de marier rigueur et souplesse. L'établissement a parfois déjà mis

4

en place des processus et il n'y a pas forcément besoin d'en inventer un autre en lien avec la stratégie HRS4R. Tout système de cette nature entraîne bien évidemment un certain nombre de contraintes mais l'intérêt que l'institution peut retrouver dans le dispositif est, à son sens, bien plus important que la contrainte du déploiement du dispositif.

### **3. Affaires générales et statutaires**

#### **3.1 Élections à la section disciplinaire des usagers – Collège des usagers – élection**

Monsieur ROBLÉDO rappelle que la section disciplinaire est compétente en matière de :

- fraude ou tentative de fraude commise à une inscription,
- fraude ou tentative de fraude commise à une épreuve de contrôle continu, un examen, ou un concours,
- faits de nature à porter atteinte à l'ordre, au bon fonctionnement ou à la réputation de l'université.

Il s'agit aujourd'hui d'élire un homme au sein du collège des usagers de la section disciplinaire des usagers. Les personnes éligibles sont les étudiants élus au Cac, titulaires ou suppléants. Il n'est pas possible d'être membre de la section disciplinaire des usagers et de la cellule VDH.

En l'absence de candidatures, les élections à la section disciplinaire des usagers sont reportées. Monsieur ROBLÉDO souhaite toutefois rappeler une nouvelle fois l'importance des différents sièges pourvus dans le cadre de cette section disciplinaire. Il a demandé que la prochaine commission qui doit statuer sur un cas ne se tienne pas si le nombre d'étudiants est inférieur au nombre d'enseignants. Il ne peut pas accepter des reproches alors qu'il n'y a pas de candidatures. Un nouvel appel à candidatures aura donc lieu auprès des étudiants élus au CAC.

En l'absence de question diverse, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h47.

**Le Président de  
l'Université d'Angers,**  
*Christian ROBLÉDO*

**La Vice-Présidente du Conseil d'administration**  
*Françoise GROLLEAU*

**La Vice-Présidente Formation et Vie Universitaire**  
*Sabine MALLET*

## **Le Vice-Président Recherche**

*Philippe SIMONEAU*

***ANNEXE : diaporama de la séance du 24 janvier 2023***

# Conseil Académique plénier du Mardi 24 janvier 2023

## **Ordre du jour :**

1. Informations
2. Ressources Humaines
3. Affaires générales et statutaires
4. Questions diverses

# 1. Informations

## 1.1 Arrêtés d'interdiction d'accès aux locaux

# 1.1 Arrêtés d'interdiction d'accès aux locaux

- L'Université a été informée du comportement inapproprié et insistant (accusation d'harcèlement) d'un étudiant à l'encontre d'étudiantes de sa promotion et de professeures de son cursus.
- Les arrêtés d'interdiction d'accès aux locaux, d'une durée de 30 jours, concerne la bibliothèque universitaire de Saint-Serge et la Faculté de Santé. Avec la saisine de la section disciplinaire, l'interdiction des locaux serait prolongée jusqu'à ce qu'une décision soit rendue.



# 2. Ressources Humaines

2.1 Rapport d'auto-évaluation HRS4R – Stratégie européenne de ressources humaines pour les chercheurs – **Information**

HRS4R

Etat d'avancement du projet

# **HUMAN RESSOURCES STRATEGY FOR RESEARCH**

Présentation devant le Conseil académique  
De l'Université d'Angers

Le 24 janvier 2023



# HRS4R, C'EST...

## Un objectif de l'Europe :

- Réaliser l'Espace Européen de la recherche
- Renforcer l'attractivité des établissements de recherche

## Un texte fondamental:

- Charte européenne du chercheur et du Code de conduite pour le recrutement des chercheurs (2005).

*Charte signée par l'Université d'Angers dès 2007*

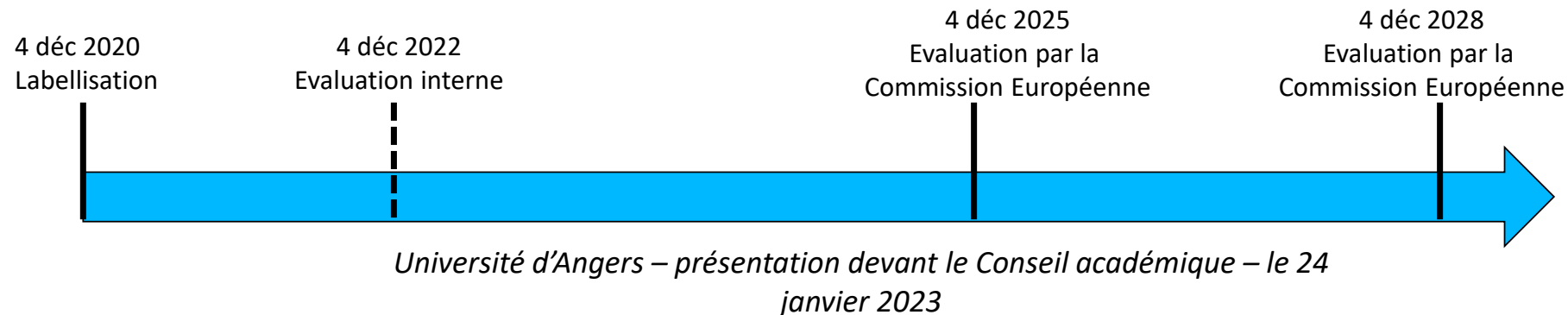
## Une recherche constante de qualité

- Améliorer les pratiques des organismes et établissements en matière de recrutement et de cadre d'exercice des chercheurs
- Harmoniser la philosophie et les pratiques à l'échelle de l'Europe

*Université d'Angers – présentation devant le Conseil académique – le 24  
janvier 2023*

# HRS4R, EVALUATION INTERNE

- Le label HRS4R est acquis jusqu'au 4 décembre 2025
- Au-delà, l'évaluation de la réalisation par l'université de ses objectifs est faite tous les trois ans
- Lors de la première labellisation, la période est de 5 ans, avec une évaluation interne à deux ans
- L'évaluation interne permet un échange sans conséquences avec la Commission:
  - Ne remet pas en cause la labellisation
  - Sert à la Commission pour donner des indications sur le lancement du projet: TB, continuez/ Bien, mais il faut corriger quelques défauts/ Ne va pas du tout, le label peut être remis en cause



# Composition du dossier

## Données techniques

- Composition du COPIL et groupe action
- Fonctionnement institutionnel de l'université
- Données statistiques

## Analyse des forces et faiblesses de l'UA

## Fichiers

- Plan d'action
- Document de travail OTM-R (Recrutement Ouvert, Transparent, au Mérite)

## Questions

- sur la stratégie de l'université
- sur la réalisation des actions depuis la labellisation

*Université d'Angers – présentation devant le Conseil académique – le 24 janvier 2023*

# Synthèse du dossier d'évaluation

## Forces et faiblesses de l'UA

- L'UA n'a pas modifié les textes produits pour l'évaluation initiale.
- Les forces sont les mêmes. Les faiblesses sont en cours de traitement
- Le dossier présenté met l'accent sur ce qui a été fait ou amélioré depuis deux ans

*Université d'Angers – présentation devant le Conseil académique – le 24  
janvier 2023*

# Synthèse du dossier d'évaluation

## Forces et faiblesses de l'UA

### - Ethique

> Nomination d'un déontologue (action 14)

> Information et formation déontologique à la relation au monde de l'entreprise (action 13)

> Référent égalité nommé

> Actions lancées sur les questions d'égalité (genre, handicap, rémunération) montées en lien avec le Plan Action Egalité)

### - Recrutement

> La communication des postes sur Euraxess atteint 100% des EC (action 5)

> L'information et la formation des présidents de COS est en place (action 6)

> statut du post-doc traité règlementairement (action 8)

*Université d'Angers – présentation devant le Conseil académique – le 24  
janvier 2023*

# Synthèse du dossier d'évaluation

## Forces et faiblesses de l'UA

### - Conditions de travail

- > Effort substantiel sur les rémunérations (action 3)
- > Travail sur l'accueil et le suivi des néo-recrutés: budget d'installation, entretiens initiaux et de suivi (action 33)
- > Les dispositifs éthiques ont un impact sur les conditions de travail qu'elles contribuent à améliorer

### - Formation et développement

- > Amélioration de l'accès aux formations pour les EC (action 29)
- > Mise en place de formations aux responsabilités (action 23 et 24)

*Université d'Angers – présentation devant le Conseil académique – le 24  
janvier 2023*



# Synthèse du dossier d'évaluation

## Questions stratégiques

### Les priorités de court et moyen terme ont-elles changé?

- Les priorités n'ont pas changé
- La qualité du recrutement reste l'axe central (implique de nombreux autres points: formation au recrutement, amélioration des conditions de travail, etc.)
- Certains dispositifs légaux mettant l'accent sur le genre ou les rémunérations ont amené à modifier l'ordre de traitement de certaines actions

# Synthèse du dossier d'évaluation

## Questions stratégiques

Est-ce que certains éléments contextuels ont changé et modifié la stratégie de l'UA?

Le cadre législatif français a amené à des adaptations:

- Vote de la LPR (2020) et décrets d'application en découlant publiés après la labellisation
- Décrets d'application de la LPR et de la LTFP. Ils ont dicté le tempo pour la mise en place de certaines actions
- Le covid a, comme partout, perturbé le fonctionnement de l'UA et la mise en place de HRS4R
- Dans son fonctionnement, la séparation copil-groupe action n'a pas été jugée opérante. Les deux groupes participent donc aux mêmes réunions, se nourrissant des remarques et analyses partagées.

*Université d'Angers – présentation devant le Conseil académique – le 24  
janvier 2023*

# Synthèse du dossier d'évaluation

## Questions stratégiques

### Des décisions stratégiques en cours peuvent-elles influencer sur le plan d'action?

- L'intégration de la RSE et du développement durable diffuse dans l'ensemble des actions de l'UA, donc dans HRS4R
- L'intégration au réseau UE-Green aura un impact sur les actions menées puisque au-delà de l'intégration du développement durable au cœur des stratégies universitaires, l'objectif est de réfléchir à un nouveau modèle d'université.
- L'UA est signataire de *l'Agreement on reforming research assesment* qui peut potentiellement modifier le rapport à l'évaluation scientifique
- La COMUE Angers-Le Mans implique un nouveau niveau de pilotage qui intègre des compétences comme l'éthique-recherche ou la transition énergétique

Université d'Angers – présentation devant le Conseil académique – le 24  
janvier 2023

# Synthèse du dossier d'évaluation

Questions sur la réalisation du plan d'actions

Comment a été préparée l'évaluation interne (internal review)?

- Pas de dispositif spécifique mis en place. L'évaluation interne est considérée comme un point d'avancement dans la réalisation du plan
- Un travail régulier a été effectué, piloté et validé par des réunions copils-groupe action
- La communauté universitaire est mobilisée par des consultations, informations et votes des instances élues et représentatives (CA et CT)

*Université d'Angers – présentation devant le Conseil académique – le 24  
janvier 2023*

# Synthèse du dossier d'évaluation

## Questions sur la réalisation du plan d'actions

Comment avez-vous fait participer le milieu de la recherche, vos principaux intervenants, au processus de mise en œuvre?

- Phase de démarrage du projet: il s'agit de mettre en place les actions qui ont été co-construites et validées pour la labellisation.
- De fait, le lancement des actions décidées relève d'un travail technique effectué par les services centraux de l'UA (DRH, DRIED, DI) et des VP impliqués dans le projet (recherche, ressources humaines, relations internationales, égalité)
- Une information est faite par les outils de communication de l'UA

*Université d'Angers – présentation devant le Conseil académique – le 24  
janvier 2023*

# Synthèse du dossier d'évaluation

## Questions sur la réalisation du plan d'actions

### Comment s'effectue le suivi des actions (groupe dédié) ?

- Comme annoncé lors de la labellisation, le suivi et la réalisation sont effectués par un COPIL et un groupe action
- Les actions ont été regroupées en 7 ensembles placés chacun sous la responsabilité d'un VP et d'une direction de l'UA. Chaque direction a ensuite organisé en interne la réalisation technique des actions.
- Chaque direction a désigné un référent travaillant avec le chargé de mission

*Université d'Angers – présentation devant le Conseil académique – le 24  
janvier 2023*

# Synthèse du dossier d'évaluation

## Questions sur la réalisation du plan d'actions

### Les politiques organisationnelles sont-elles harmonisées avec le HRS4R?

- L'harmonisation politique organisationnelle avec HRS4R est automatique, puisque les actions touchent directement à notre fonctionnement.
- Dans le cadre d'UE-Green, l'UA, qui est l'une des deux universités labellisées avec Wroclaw, partagera son expérience avec les autres membres du réseau ayant pour objectif d'obtenir le label

### Comment votre organisation s'est-elle assurée que les mesures proposées seraient également mises en œuvre?

- L'UA a pioché dans les actions en réserve (action 36) qui sera mise en œuvre dans les mêmes conditions que les autres
- Les implications de la RSE et du développement durable devraient amener à des actions nouvelles dans les années prochaines, qui seront là encore suivies dans le cadre fixé (copil + groupe action)

*Université d'Angers – présentation devant le Conseil académique – le 24  
janvier 2023*

# Synthèse du dossier d'évaluation

## Questions sur la réalisation du plan d'actions

### Comment veillez-vous au timing de la réalisation du plan d'actions?

- Le copil-groupe actions surveille le timing et l'adapte. Une réunion de recadrage a eu lieu pour redéfinir un timing rendu obsolète par le retard pris dans la validation du dossier (Covid)
- La DRH et la DRIED ont mis en place des fiches action permettant un suivi fin des réalisations

### Comment allez-vous mesurer les progrès réalisés?

- Un cahier de preuves a été mis en place
- A partir des informations, des indicateurs seront bâtis en fonction des lignes définies lors du dépôt de dossier.
- Un certain nombre d'évaluateurs seront à construire, les hypothèses émises n'étant finalement pas réalistes et/ou opérationnelles



# Synthèse du dossier d'évaluation

Questions sur la réalisation du plan d'actions

Comment allez-vous préparer l'évaluation externe (horizon 2025)?

Les éléments à réaliser:

- L'outil: des ateliers de réflexion
- Les questions à traiter par les groupes:
  - > Bilan et perspectives: quelles sont les réussites HRS4R? Les points qui n'ont pas marché?
  - > Modification de l'approche pour les actions n'ayant pas atteint leur objectif
  - > Introduction de nouvelles actions sur les thèmes en cours ou sur des thèmes émergents

Le COPIL jugera le moment venu si un travail d'enquête est approprié pour réaliser ces objectifs

*Université d'Angers – présentation devant le Conseil académique – le 24  
janvier 2023*

POUR  
INFORMATION



# 3. Affaires générales et statutaires

## 3.1 Élection(s) à la section disciplinaires des usagers

## 3.1 Elections à la section disciplinaire des usagers – Collège des usagers

La section disciplinaire est compétente :

- fraude ou tentative de fraude commise à une inscription,
- fraude ou tentative de fraude commise à une épreuve de contrôle continu, un examen, ou un concours,
- faits de nature à porter atteinte à l'ordre, au bon fonctionnement ou à la réputation de l'université.

Election partielle : **collège des usagers** au sein de la section disciplinaire des usagers.  
**= 1 siège à pourvoir par un homme**

**=> Personnes éligibles : étudiants élus au Conseil académique, titulaires ou suppléants.**

**Il n'est pas possible d'être membre de la SDU et de la cellule VDH.**

# 4.1 Elections à la section disciplinaire des usagers – Collège des usagers

Un appel à candidatures a été transmis le 16 janvier 2023. Il est également possible de se déclarer candidat ou candidate le jour de la séance.

Candidature(s) réceptionnée(s) :

Candidature(s) réceptionnée(s)

# Calendrier des prochains Conseils Académiques

- **Jeudi 2 mars 2023 à 14h30**
- **Mercredi 5 avril 2023 à 14h30**
- **Mercredi 10 mai 2023 à 14h30**
- **Mercredi 31 mai 2023 à 14h30**
- **Mardi 4 juillet 2023 à 14h30**